

CEREO

Brief

BULLETIN DE RECHERCHE NOVEMBRE 1991 SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

70

APPRENTISSAGE OU LYCÉE PROFESSIONNEL : DES FORMATIONS NON CONCURRENTES

L'apprentissage est souvent évoqué comme une voie à privilégier pour les jeunes en situation d'échec scolaire. Globalement, l'insertion des apprentis s'avère meilleure que celle des sortants de lycée professionnel. Faut-il n'y voir qu'un effet d'une proximité plus forte avec l'entreprise qui fait que plus d'un quart des apprentis restent chez leur maître d'apprentissage ? En réalité, si l'on s'en tient aux seuls apprentis dits "mobiles", qui se retrouvent sur le marché du travail à l'issue de leur formation, leur insertion se révèle aussi difficile que celle des sortants de lycée professionnel, ces derniers se retrouvant bénéficiaires le plus souvent d'une "mesure jeunes". Plus qu'une concurrence entre ces formations, on voit apparaître des filières d'insertion différenciées, concernant des populations et des types d'emplois particuliers. Facilitée dans l'artisanat qui continue à se référer à des identités fortes de métier, l'insertion des apprentis reste largement à construire dans les industries et les services où on cherche à l'étendre aujourd'hui.

Les jeunes qui quittent l'appareil éducatif au niveau V de formation après avoir préparé un CAP ou un BEP ont-ils les mêmes chances d'accéder à l'emploi que les sortants d'apprentissage qui se présentent le plus souvent au CAP ? L'analyse comparative voie scolaire-apprentissage révèle que les apprentis entrent dans la vie active dans des conditions globalement plus favorables que les élèves issus du lycée professionnel. La confrontation des deux insertions reste cependant fragile dans la mesure où l'appartenance à un même niveau de formation ne saurait dissimuler une grande hétérogénéité des deux populations. Cette hétérogénéité trouve son origine dans

des cursus scolaires différents, dans la diversité des domaines de formation et des métiers exercés. Elle résulte également des entreprises qui, selon leur taille et leur secteur d'activité, n'ont pas la même appréciation des deux filières et privilégient, selon les cas, plutôt l'apprentissage ou la voie scolaire.

Le cœur de la comparaison concerne les spécialités industrielles car elles sont encore en grande partie préparées à la fois dans les lycées professionnels et par l'apprentissage, et qu'elles destinent le plus souvent les jeunes à occuper des emplois d'ouvrier [1].

Un meilleur statut dans l'emploi pour les apprentis

Sept mois après la sortie du CFA (centre de formation d'apprentis) ou du LP (lycée professionnel), les trois quarts des jeunes ont un emploi. Mais les apprentis bénéficient d'un meilleur statut : plus de 41 % des garçons ont un CDI contre 28 % pour ceux

sortis de la voie scolaire. Les apprenties sont également plus nombreuses à entrer dans la vie active avec un CDI. L'écart est encore plus net pour elles en matière de recours aux mesures publiques d'aide à l'embauche puisqu'elles sont deux fois moins en TUC, CES, SIVP ou CA-CQ que les sortantes de LP. Par contre, les jeunes provenant du BEP voie scolaire sont les mieux protégés de tous face au chômage.

Tableau 1
Situation, en février 1990, des apprentis et des sortants de lycée professionnel
(hors service national)

| Situation | BEP voie scolaire | | | CAP voie scolaire | | | Apprentissage | | |
|----------------|-------------------|-------|-------|-------------------|-------|-------|---------------|-------|-------|
| | Garçons | Files | Total | Garçons | Files | Total | Garçons | Files | Total |
| CDI | 27,7 | 17,0 | 20,2 | 27,6 | 14,9 | 20,4 | 41,4 | 29,8 | 36,8 |
| CDD | 31,5 | 15,3 | 20,5 | 25,8 | 10,6 | 17,6 | 23,3 | 14,9 | 19,8 |
| Mesures jeunes | 20,6 | 42,4 | 35,6 | 23,0 | 41,5 | 33,0 | 14,6 | 21,7 | 17,3 |
| Chômage | 16,8 | 22,3 | 20,6 | 20,7 | 30,3 | 25,9 | 19,0 | 32,2 | 24,2 |
| Inactivité | 3,4 | 3,0 | 3,1 | 2,9 | 3,3 | 3,1 | 1,7 | 2,2 | 1,9 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

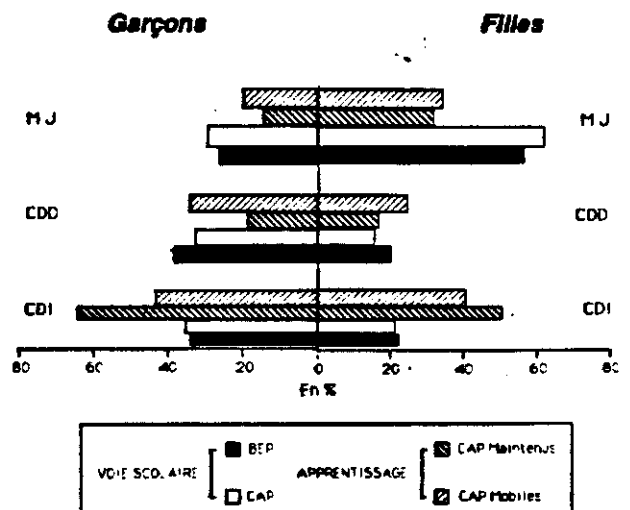
Source : CEREO - Observatoire EVA
 CDI : emploi sur contrat à durée indéterminée
 CDD : emploi sur contrat à durée déterminée ou intérim
 Mesures jeunes : travaux d'utilité collective (TUC), contrat emploi-solidarité (CES), contrat d'adaptation ou de qualification (CA-CQ), stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP)

Le rôle du maître d'apprentissage

Cet avantage relatif des apprentis provient du fait que plus d'un quart d'entre eux restent chez le maître d'apprentissage (31 % des garçons et 24 % des filles). Rappelons que ce phénomène est largement conditionné par la réussite de l'apprenti aux épreuves de CAP [2]. L'incidence du maintien n'est pas négligeable car il permet à 66 % des garçons et à 51 % des filles de transformer le contrat d'apprentissage en CDI (voir schéma). D'autre part, cela semble garantir la reconnaissance d'une qualification puisque 42 % des garçons ont au moins un emploi d'ouvrier qualifié de l'artisanat.

Pour préciser la comparaison, nous avons réduit dans la suite de ce travail notre champ d'observation aux seuls apprentis qui ont quitté le maître d'apprentissage. Il s'agit d'analyser cette fois l'apprentissage en tant que mode de formation et non plus comme processus direct d'insertion.

Statut de l'emploi des jeunes selon le type de formation



L'analyse comparative "voie scolaire-apprentissage" s'appuie sur deux enquêtes réalisées en février 1990 : sur l'insertion professionnelle des sortants des centres de formation d'apprentis d'une part, et les sortants de l'enseignement secondaire en 1989 de l'autre. Ces enquêtes, réalisées au niveau régional à partir des établissements scolaires, sont copilotées par le CEREQ et la Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Éducation nationale. La Direction des lycées et collèges a participé au financement de l'enquête.

| Filière de formation | Classe (années terminales) | Inscrits 1988-1989 (*) | Sortants 1988-1989 (*) | Taux de sortie (*) | Taux de diplômés (**) |
|----------------------|----------------------------|------------------------|------------------------|--------------------|-----------------------|
| Apprentissage | CAP | 117 020 | 86 000 | 73,5 % | 83,8 % |
| | BEP | 84 482 | 64 506 | 76,4 % | 66,7 % |
| Voie scolaire | CAP | 208 082 | 83 181 | 40,0 % | 78,1 % |
| | BEP | | | | |

(*) Source : DEP

(**) Source : CEREQ (taux de diplômés parmi les sortants)

Dans l'exploitation des résultats, les effectifs d'apprentis préparant un BEP étant trop insuffisants, seules les classes terminales CAP ont été retenues pour l'apprentissage. En revanche, les deux formations CAP et BEP en années terminales ont été conservées dans le choix de la population formée par la voie scolaire. Dans ce dernier fichier, les jeunes poursuivant des études en apprentissage après une scolarité en lycée professionnel ont été exclus.

La comparaison s'est limitée à vingt-deux académies (exclusion de six académies : Paris, Créteil, Versailles, Besançon, Toulouse et Antilles-Guyane). Les données sur les apprentis sont extraites des 26 956 questionnaires répondants. Celles concernant les sortants de l'enseignement secondaire sont issues des 40 183 questionnaires pondérés pour les sortants de CAP (base : 8 265 questionnaires répondants) et de 50 753 questionnaires pondérés pour les sortants de BEP (base : 5 952 questionnaires répondants).

Des insertions contrastées selon la spécialité préparée et le diplôme

■ A l'issue des formations industrielles...

Si la proportion des jeunes au chômage est similaire, d'environ 20 % pour les sortants de l'apprentissage et du lycée professionnel, elle atteint 30 % pour les jeunes apprentis qui ne sont pas restés chez leur maître d'apprentissage (dits apprentis mobiles). Ce contraste est lié à une moindre utilisation des "mesures jeunes" pour l'embauche des apprentis. En effet, les petites entreprises, qui ont déjà des apprentis par contrat, n'ont guère besoin de ce type de mesures. Par contre, les jeunes issus de CFA ont davantage recours aux contrats d'adaptation ou de qualification (CA, CQ) que ceux provenant de LP, qui se retrouvent plus souvent en TUC (travaux d'utilité collective) et CES (contrat emploi-solidarité).

Enfin, à l'exception des spécialités de la couverture-plomberie et de la cuisine, les apprentis "mobiles" n'ont pas plus de CDI que les jeunes de l'enseignement technique court. Les autres spécialités industrielles (peinture,

forge, mécanique, bois) offrent sensiblement les mêmes chances pour accéder à l'emploi avec un CDI. A l'opposé, le BTP recrute 35 % des garçons sur CDI après le LP, et seulement 29 % à la sortie du CFA. Mais la présence du BEP dans ces mêmes formations industrielles rend plus vive la concurrence sur le marché du travail. Au moment de l'insertion, l'avantage relatif à la qualité des embauches sur CDI, que nous avons constaté, est donc essentiellement dû au maintien chez le maître d'apprentissage.

■ ... et à la sortie des formations tertiaires

La comparaison voie scolaire-apprentissage est plus délicate à établir pour le niveau V tertiaire. Selon les spécialités, il ne s'agit pas des mêmes populations. Les garçons apprentis ne sont présents que dans l'hôtellerie alors qu'ils sont nombreux en LP à préparer un diplôme dans les formations secrétariat-techniques administratives. Quant aux filles formées par l'apprentissage, plus des trois quarts proviennent du commerce et des soins personnels, à l'inverse de celles sortant de LP qui sont à 61 % en secrétariat pour celles ayant préparé un BEP et à 33 % en hôtellerie et à 21 % en commerce et soins personnels pour celles en CAP. Quelle que soit la spécialité, les jeunes apprenties qui n'ont pu se maintenir chez le maître d'apprentissage connaissent davantage le chômage que leurs homologues de CAP - voie scolaire. Ainsi, après une préparation au commerce, près de 47 % d'entre elles sont au chômage, contre 39 % après le CAP voie scolaire et 33 % après le BEP. Mais la qualité du statut de l'emploi parmi celles qui échappent à cette situation est significative : 23 % des apprenties obtiennent un CDI avec une formation au commerce et 40 % avec une formation à l'hôtellerie. Sortant de LP, elles ne sont que 11 % et 14 % dans ces mêmes disciplines.

Un clivage est plus net encore dans les recours aux "mesures jeunes". Le lycée professionnel conduit davantage à ce type de contrats que l'apprentissage. Plus qu'un effet de filière, ce phénomène trouve son origine dans un effet sectoriel. Les filles de lycée professionnel préparées aux secteurs marchands (cas de l'hôtellerie) ou non marchands (cas des agents de service de la fonction publique) se voient davantage offrir des contrats en TUC et CES, alors que les apprenties signent des CA-CQ dans la coiffure et le commerce. La situation des BEP est particulière dans la mesure où la concurrence sur le marché du travail s'exerce désormais moins entre formations tertiaires de niveau V qu'entre BEP et niveau IV tertiaire [3].

■ L'atout décisif du diplôme

Si la possession du diplôme est déterminante pour les deux cohortes, elle l'est encore plus pour les apprentis

"mobiles". L'expérience professionnelle acquise dans l'entreprise ne saurait totalement se substituer à la sanction académique. Près de 37 % des apprentis diplômés accèdent à l'emploi avec un CDI, contre 22,5 % pour les détenteurs de CAP de l'enseignement technique court et 21 % pour les diplômés BEP. Cependant, à diplôme égal, les apprentis ne sont pas plus menacés par le chômage que les autres (28% et 26 %). Seul le BEP protège de ce risque (17%). Le diplôme pèse donc dans l'acquisition d'un statut ordinaire. Le clivage se révèle à nouveau dans la proportion de jeunes bénéficiant de "mesures". 15 % des garçons et 28 % des filles anciennement apprentis diplômés sont dans cette situation contre 24 % et 61 % à l'issue du CAP voie scolaire et 21 % et 55 % avec un BEP.

Dans l'emploi, la situation des apprentis "mobiles" est qualitativement meilleure

A l'issue d'une formation de niveau V, le diplôme est reconnu comme porteur d'une qualification professionnelle puisque la part d'ouvriers qualifiés (OQ) de l'artisanat ou de l'industrie est toujours supérieure parmi les diplômés ayant préparé une spécialité industrielle que chez les non-diplômés. Cependant, si les anciens apprentis se dirigent majoritairement vers les métiers de l'artisanat, les sortants de la voie scolaire alimentent plutôt l'industrie. 78 % des apprentis diplômés occupent un emploi d'OQ dans l'artisanat. De leur côté, 46 % des jeunes diplômés de CAP ont un emploi d'OQ dans l'industrie après le LP.

Tableau 2
Part des ouvriers qualifiés parmi les garçons
issus de spécialités industrielles sept mois après l'école

(en %)

| Filières | Diplômes préparés | Ouvrier Artisanat (*) | | Ouvrier Industrie (*) | |
|---------------|-------------------|-----------------------|-------------|-----------------------|-------------|
| | | Diplômé | Non-diplômé | Diplômé | Non-diplômé |
| Voie scolaire | CAP | 64,5 | 33,2 | 46,6 | 25,4 |
| | BEP | 86,8 | 33,6 | 62,6 | 29,2 |
| Apprentissage | CAP | 78,4 | 47,0 | 33,3 | 13,1 |

Source : CEREQ - Observatoire EVA

(*) Taux d'OQ = (OQ/OQ + ONQ) - nomenclature PCS

Pour les sortants de CFA, deux secteurs qualifiants se distinguent, le BTP et l'agroalimentaire dans lequel figure la boulangerie-pâtisserie. Ce sont les entreprises de petite taille (moins de cinquante salariés) qui recrutent massivement des jeunes formés par la voie de l'apprentissage et leur offrent une meilleure qualification. Par contre, la réparation-auto accueille davantage de CAP-voie scolaire et qualifie le jeune lorsqu'il possède

le diplôme. Les secteurs des biens d'équipement, de consommation et intermédiaires sont également plus qualifiants pour les individus de LP. Il faut dire que les tailles des entreprises de ces branches dépassent cinquante salariés et que les anciens apprentis y sont peu présents.

Les spécificités de l'apprentissage pèsent lourdement dans le processus d'insertion des jeunes provenant de cette formation. Elles renvoient fondamentalement à des logiques d'entreprises orientées vers la transmission d'une culture de métier à laquelle est particulièrement attaché l'artisanat [4]. Évoquer l'apprentissage fait le plus souvent émerger l'image de l'homme de métier qui, une fois formé, alimente des segments bien précis du système productif, peu ouverts à la concurrence extérieure et de faible intensité capitalistique. Le métier est surtout l'expression de la maîtrise pratique du savoir-faire professionnel au sein d'unités de production où l'autonomie de l'ouvrier est la forme dominante de l'organisation des tâches. L'articulation formation-qualification est une dimension centrale de l'apprentissage. A travers elle, l'apprenti peut se préparer à vivre le cheminement professionnel qui le conduira, par exemple, à s'installer à son compte, accomplissement de la réussite au travail et de l'indépendance. La transférabilité de ce mode de formation vers l'industrie pose les problèmes du rapport à l'économie qu'entretiennent l'artisanat et la production industrielle et de l'interface "culture de métier" - "culture technico-scientifique". Le rappel de ces particularités, au moment où le développement de l'apprentissage est préconisé, apparaissait nécessaire.

Florence Colliot et Thierry Pouch

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] AFFICHARD J., "Nomenclature de formation et pratiques de classement", *Formation Emploi* n° 4, octobre-décembre 1983.
- [2] COLLIOT F., POUCH Th., "L'apprentissage au seuil de la décennie 90 : dynamisme ou stagnation ?", *CEREQ-BREF* n° 64, avril 1991.
- [3] CAMPINOS M., KIRSCH J.-L., "Un ou plusieurs niveaux V ?" in *L'avenir du niveau V (CAP-BEP)*, CEREQ-DEP-DLC-INRP, collection des études n° 56, CEREQ, octobre 1990.
- [4] ZARCA B., "Identité de métier et identité artisanale", *Revue française de Sociologie*, volume XXIX, pp. 247-273.

Nous vous informons que l'enquête sur les bacheliers professionnels publiée dans le BREF n°69 d'octobre 1991 a été cofinancée par la Direction des lycées et collèges et par la Direction de l'évaluation et de la prospective.